

PROJET DE LOI

adopté

le 12 juillet 2010

N° 153
S É N A T

PREMIÈRE SESSION EXTRAORDINAIRE
DE 2009-2010

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord entre le
Gouvernement de la République française et le
Gouvernement des Îles Vierges britanniques relatif à
l'échange de renseignements en matière fiscale.*

(Texte définitif)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première
lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée
nationale en première lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (13^{ème} législ.) : 2337, 2569 et T.A. 484.

Sénat : 551, 620 et 632 (2009-2010).

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Îles Vierges britanniques relatif à l'échange de renseignements en matière fiscale, signé à Paris le 17 juin 2009, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 12 juillet 2010.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 2337 (AN, 13^{ème} législ.)